

Arrêté de jury relatif au concours commun pour le recrutement interne dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B au titre de la session 2023

**Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
préfet de la Côte-d'Or**

- Vu le code général de la fonction publique, livre III, titre II ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETEMENT

Article 1^{er} : sont nommées, pour la session 2023, membres du jury du concours interne commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, les personnes citées ci-après :

Président du jury :

M. Laurent MEUNIER, chargé de mission près le recteur de l'académie de Dijon

Vice-présidente du jury :

Mme Charlène PROST, directrice des services de greffes, ministère de la justice

Membres du jury :

Mme	Géraldine	DOYON	Proviseure adjointe	Personnel de direction	LPO Clos Marie Beaune
M.	Bernard	BONNET	Coordinateur pôle retraite	SAENES	Rectorat de Dijon
Mme	Delphine	CONSTANTIN	Cheffe de bureau	SAENES	Rectorat de Dijon
Mme	Mylène	HUMBERT	Responsable Chorus	SAENES	Rectorat de Dijon
M.	Wilfried	CHOQUET	Adjoint gestionnaire	Attaché d'administration	CLG Les Lentillères Dijon
Mme	Laurence	BAUDOT BEAUVAIS	Responsable	SAENES	Université de Bourgogne
Mme	Samira	GHANDI	Responsable	SAENES	Université de Bourgogne
Mme	Aurore	BERGEOT	Gestionnaire gestion collective	SAENES	DSDEN 21
Mme	Céline	DAGNET	Adjointe gestionnaire	SAENES	CLG Adam Billaut Nevers
Mme	Christelle	DELCUZE	Adjointe gestionnaire	Attachée d'administration	LPO Maurice Genevoix Décize (58)
M.	Eric Daniel	FOURNIER	Proviseur	Personnel de direction	LPO René Cassin Mâcon
Mme	Noémie	VIRTON	Adjointe gestionnaire	SAENES	CLG Robert Doisneau Chalon-sur-Saône
Mme	Mélissa	ROS	Adjointe gestionnaire	SAENES	CLG Jean Roch Coignet Courson les Carrières
Mme	Christelle	GENTILS	Adjointe gestionnaire	SAENES	CLG Chenevière des Arbres Ancy le Franc
M.	Baptiste	BOUDAULT	Ministère de l'intérieur et des Outre-mer	SA	Dijon
M.	Frédéric	BRAYE	Ministère de la Justice	Attaché d'administration	Dijon
Mme	Emilie	GAUDILLAT	Adjointe chef de service RH au SGCD	Attachée d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
M.	Sébastien	GAUTHEY	Directeur de l'immigration	Conseiller d'administration de l'intérieur et des Outre-mer	Préfecture de la Côte d'Or
M.	Thomas	GEVREY	Juriste – Police administrative	Attaché d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
Mme	Eva	GOURIER	Responsable financière	Attachée d'administration	Université de Bourgogne
Mme	Marion	JACQUEMART	Cheffe de bureau stratégie immobilière	Attachée d'administration	SGAR - Préfecture de la Côte d'Or

Mme	Patricia	JAILLET	Agent comptable	Attachée principale d'administration	Lycée Gustave Eiffel Dijon
M.	Jean-Luc	JOBARD	Technicien SIC	SA	Préfecture de la Côte d'Or
Mme	Christelle	LAVALLEE	Cheffe des services financiers	Attachée d'administration	DRAC
Mme	Maryline	MORIN	Adjointe gestionnaire	Attachée d'administration	Lycée - Dijon
M.	Yannick	DUPIN	Adjoint gestionnaire	Attaché d'administration	Collège -Dijon
Mme	Maud	LE BARBANCHON	Responsable de scolarité	Attachée d'administration	Université de Bourgogne
Mme	Valérie	PARROT MALATY	Cheffe de bureau représentation de l'Etat	Attachée d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
M.	Stéphane	VAGNIOT	Technicien SIC	SA	Préfecture de la Côte d'Or

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 11 avril 2023

Le préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la
Côte-d'Or

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Frédéric CARRE

Le recteur de l'académie de Dijon

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Caroline VAYROU